

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 11 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le onze février,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 04/02/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jérôme BRUEL, M. Rémy DIAT, M. Aymeric DUBOEUF, M Eric SOUBEYRAND, Mme Stella BERNE, Mme Isabelle CHARLIOT, Mme Céline SERVOS, M. Thierry CHATAGNON, M. Stéphane LAURENT

Absents : Mme Nadine MEJEAN, M. Loïc VIAL, M Noël RAZZAUTI, Mme Florence TIXIER DESVERNAY, M. Florian GAREL, M. Rémy GRANGE.

Procurations : Mme Nadine MEJEAN à Mme Céline SERVOS, M. Florian GAREL à M. Eric SOUBEYRAND, Mme Florence TIXIER DESVERNAY à M. Jérôme BRUEL, M. Rémy GRANGE à M. Aymeric DUBOEUF, M. Noël RAZZAUTI à M. Thierry CHATAGNON.

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

## **1. Budget 2022 :**

### **❖ Présentation des principaux projets d'investissement 2022 :**

Monsieur le Maire présente aux élus le récapitulatif des projets d'investissement à inscrire au budget primitif 2022.

Pour les 3 dossiers (immeuble, salle multifonctions et aménagement des entrées du bourg), des demandes de subventions ont été déposées auprès de plusieurs instances : Etat, Région, Département ainsi que la communauté de Communes Forez Est ; des emprunts seront également souscrits.

Parmi les autres investissements, on retrouve :

- La fin des travaux de réfection de l'appartement situé au-dessus de la cantine
- La fin de l'aménagement intérieur du dépôt des cantonniers
- L'aménagement ou la démolition de l'ancien local des cantonniers situé dans la cour de la Mairie
- Les travaux de réfection de la garderie + l'achat de mobilier
- A l'école : le remplacement de la porte d'entrée du RPI; des lampes à changer à la cantine ainsi que l'achat de matériel; toutes les dépenses de la cantine et de l'école seront financées à hauteur de 34 % par la commune de Mizérieux ;
- Réfection d'une partie du mur du cimetière de l'éclairage du clocher travaux à la fontaine de Nervieux achat de mobilier pour l'étang ...

## **2. Travaux / Urbanisme/ Assainissement :**

### **❖ Achat des maisons centre bourg :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération 2021-020 en date du 19 mars 2021 relative à l'achat de 2 maisons dans le Centre Bourg, cadastrées AI67 et AI68.

Suite à une erreur dans les numéros de parcelles, les prix d'achat des maisons avaient été inversés ; A la demande du notaire des vendeurs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de redélibérer afin de corriger et valider l'affectation des prix d'achats aux bons numéros de parcelles, comme suit :

- Achat de la maison cadastrée AI 67 pour un montant de 92 000 €
- Achat de la maison cadastrée AI 68 pour un montant de 39 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- ❖ **ACCEPTE** l'achat de la maison cadastrée AI 67 pour un montant de 92 000 € et l'achat de la maison AI 68 pour un montant de 39 000 €.

### **❖ Démolition de 2 maisons situées centre bourg :**

Monsieur le Maire et l'adjoint en charge des bâtiments informent les élus de l'évolution du dossier de construction de l'immeuble regroupant commerces et appartements.

Les deux maisons existantes place du commerce sont en cours d'acquisition.

Il est présenté aux élus un devis de démolition de ces deux maisons par l'entreprise BERTHELIER. Le montant HT s'élève à 10 577.50 € soit 12 693 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- ❖ **ACCEPTE** le devis de démolition des deux maisons par l'entreprise BERTHELIER pour un montant HT de 10577.50 € soit 12 693 € TTC.

### **❖ ENEDIS : Raccordement électrique route de St Germain Laval**

L'adjoint en charge des bâtiments informe les élus que la Micro-Crèche doit être raccordée auprès d'Enedis. Pour cela, il donne lecture du devis de raccordement dont le montant TTC s'élève à 1331.28 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- ❖ **ACCEPTE** le devis de raccordement de la Micro-Crèche à ENEDIS pour un montant TTC de 1331.28 €.
- ❖ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents y afférents.

### ❖ **Changement de la porte d'entrée de l'école**

L'adjoint en charge des bâtiments informe les élus que la porte d'entrée de l'école du RPI Nervieux/Mizérieux ne ferme plus correctement et doit être changée en urgence.

A cet effet, il présente le devis de l'entreprise AVR d'un montant HT de 4100 € soit 4 920 € TTC

Le Conseil Municipal décide après délibération :

- ✓ D'approuver le devis de l'entreprise AVR pour un montant de 4 100 HT soit 4 920 € TTC correspondant à la fourniture et à la pose d'une porte 2 vantaux en aluminium.
- ✓ De refacturer à la commune de Mizérieux la quote-part de 34 % des dépenses HT
- ✓ D'inscrire cette dépense d'investissement sur le budget communal 2022.
- ✓ De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents y afférents.

### **3. Administratif :**

#### ❖ **Motion en faveur du centre hospitalier du Forez :**

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal d'une délibération reçue de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 28 janvier 2022 concernant une motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez.

En effet, Le Centre Hospitalier du Forez (CHF) est, au quotidien, au cœur de nos préoccupations et de celles de nos concitoyens. Sur ce dossier d'importance, il est indispensable que nous puissions travailler avec une vision sur le long terme, avec des investissements pluriannuels programmés pour l'établissement et avec un projet médical solide.

Le Ségur de la santé ne répond pas aujourd'hui aux besoins de notre établissement, tant en termes de montant que de calendrier.

De plus, le CH du Forez doit faire face à une situation de tensions extrêmes, à des fermetures de lits qui nuisent à la prise en charge des patients. L'outil numérique, la télémédecine, l'ambulatorie ne représentent pas des réponses suffisantes et satisfaisantes du parcours de soins des patients, inscrit dans le réseau Ville-Hôpital.

Enfin, nous faisons également face à un manque de médecins. Nous connaissons une démographie médicale particulièrement problématique. Cette évolution est inquiétante et pose clairement la question de l'attractivité du CH du Forez.

C'est pourquoi, NOUS DEMANDONS que soient pris en compte les points suivants :

- La reconnaissance par l'ARS des spécificités de notre territoire du Forez et de ses besoins.
- La mise en place rapide des financements pour effectuer les investissements nécessaires sur les deux sites du CH du Forez, pour réaliser les mises à niveaux des bâtiments et des outils.

Pour cela nous demandons de sanctuariser une aide urgente de plus de 50 millions d'euros afin d'une part, de répondre immédiatement aux demandes de mises aux normes nécessaires et d'autre

part, aux travaux nécessaires à la modernisation et la pérennisation des services indispensables à notre territoire.

- Une enveloppe de 10 millions d'euros par an pendant trois ans, pour aider à combler le déficit structurel du CH du Forez. Car le Ségur de la santé, arrêtons de se mentir et de faire croire aux personnels de santé qu'il va tout solutionner, n'apporte que 9 millions d'euros.

Dans le détail, cette enveloppe se décompose comme suit : 3 millions d'euros pour apurer la dette avec un versement de 300.000 € par an sur 10 ans (alors que le déficit structurel du CH du Forez est d'environ 10 millions d'euros par an) et une enveloppe de 6 millions d'euros sur un investissement non encore défini.

- Elaborer un projet médical cohérent et complémentaire pour les deux sites.

- Le maintien des urgences et du SMUR sur les deux sites 7js/7, 24h/24, accessible à tous les usagers à moins de trente minutes et assurer les besoins en lits d'aval

- Une collaboration sincère entre le CHU de Saint-Etienne et le CH du Forez pour développer des activités spécialisées sur les deux sites de notre établissement.

- Donner des moyens financiers et des signes de reconnaissance forts pour valoriser et renforcer l'attractivité des activités hospitalières, du secteur social et médico-social.

- Après l'obtention du diplôme d'études spécialisées et du doctorat d'Etat de docteur en médecine, il est urgent de réfléchir à une régulation en lien avec le statut et le mode d'exercice de la médecine choisis par les jeunes médecins. Ainsi, comme c'est le cas dans certaines professions où les jeunes diplômés doivent une dizaine d'année d'exercice de leur métier à l'Etat.

- Les écarts de rémunération entre privé et public sont trop importants dans ce contexte de démographie médicale. Il faut réduire cet écart pour redonner de l'attractivité à un établissement comme le CH du Forez.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

❖ **ADOPTE** la motion de soutien en faveur du Centre Hospitalier du Forez telle que décrite ci-dessus.

#### **4. Divers :**

- L'entreprise Naulin réalise actuellement des travaux d'assainissement et de mise en séparatif chemin Garnier.

- La foire du 20 mai devrait pouvoir avoir lieu si la situation sanitaire continue à s'améliorer.

- Les travaux de l'appartement situé au-dessus de la cantine ont pris du retard

- Le concours de boules intercommunal organisé par la commune de Ste Foy aura lieu le 02/04/2022.

- Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochains.